

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf le 14 mai à 20H30, le conseil municipal de la Commune de LA PACAUDIERE Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DRU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 7 mai 2019

Présents : Mrs DRU – GEORGES - Mmes JONIER - LAUR – PAPON - CLAIRE - FOND – ROTA - ROLLET - Mrs BAILLON – SAYROUX – GROULARD – PIQUET- TAMIN.

Absents excusés : M. GACON Thierry

Secrétaire de séance : Monsieur PIQUET Denis

Pouvoirs déposés en application de l'article L2121-20 du Code des collectivités territoriales :

Mandant : Monsieur Thierry GACON – Mandataire : Monsieur Georges DRU.

1 – TERRAIN MULTISPORTS : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un terrain multisports pour lequel un avis d'appel public à la concurrence a été publiée, dans le cadre d'une procédure adaptée, sur la plateforme des marchés publics.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres établi suite à l'ouverture des plis de la commission d'appel d'offre du 13 mai 2019. Il précise que deux offres ont été reçues. La Commission s'est réunie de nouveau le 14 mai pour le choix de l'entreprise et propose de retenir l'entreprise ESA demeurant à ROANNE pour un montant total avec option de 46.830,40€ HT.

Après examen et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'offre proposée et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise ESA.

2 – COMMERCE LOCAL

Le Boulanger de SAINT MARTIN D'ESTREAUX, qui tenait le dépôt de pain sur notre commune cesse son activité le 31 mai.

A compter du 1^{er} juin, le dépôt de pain est transféré au BAR-TABAC du PETIT LOUVRE.

Dès la première quinzaine de juillet, un nouveau boulanger s'installera 56 place du petit Louvre et sera ouvert 6 jours par semaine.

3 – SPA – renouvellement convention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la convention signée entre la commune et la fourrière intercommunale de la SPA du ROANNAIS arrive à son terme le 31/12/2019.

Il présente donc une nouvelle convention au conseil municipal pour une durée de 5 ans, valable du 01/01/2020 au 31/12/2024 et l'informe de l'augmentation des tarifs : 24 centimes par an par habitant en 2019, 40 centimes par an par habitant en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la convention proposée avec la société protectrice des animaux en Roannais concernant la gestion de la fourrière intercommunale pour chiens pour une durée de 5 ans, valable du 01/01/2020 au 31/12/2024,
- D'accepter la participation annuelle fixée à 0,40€ par habitant (population totale) et la révision à compter du 1^{er} janvier 2022 de cette participation sur la base de 1 centime d'euro supplémentaire chaque année,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

4 – GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Familles Rurales a fait connaître qu'il ne pouvait plus assumer la garderie périscolaire à compter de la rentrée 2019. La Commune prendra donc entièrement à sa charge la garderie, les conditions de fonctionnement seront discutées à la prochaine réunion du conseil municipal

5 – ENQUETE SIEL

Monsieur le Maire communique au conseil municipal une enquête du SIEL concernant des sites potentiels pour un projet photovoltaïque au sol.
Après étude, la Commune de LA PACAUDIERE ne possède pas de sites à proposer pour un projet photovoltaïque.

6 – REMBOURSEMENTS ASSURANCE :

Le Conseil Municipal approuve les remboursements d'assurance suivants :

- Solde sinistre du 3 août 2018 pour un montant de 289,03€ concernant une surtension de l'éclairage public de la Gare,
- Sinistre du 13 décembre 2018 pour un montant de 133,73€ relatif à une surtension sur la chaudière du logement sis « Route de Lyon ».

7 – POINT SUR LES TRAVAUX :

Ecole : Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures – côté maternelle ont été commencés pendant les vacances scolaires d'avril 2019 et seront terminés durant les congés scolaires d'été.

Maison de santé pluriprofessionnelle : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a accordé une subvention au titre de la DETR. Nous sommes toujours dans l'attente de la décision du Département ;

Camping : Les travaux de remplacement de menuiseries ont été effectués ;

Local Boules : L'ordre de service pour la réfection de la toiture du local boules sera donné dans les jours prochains.

L'ordre de service a été donné pour la remise en état des murs de la Place du Petit Louvre.

8 – DIVERS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du communiqué de l'Association des Maires de France appelant les communes à être solidaires de la restauration de Notre-Dame-de Paris.

Le conseil municipal consulté ne souhaite pas donner suite.

Un agent sera recruté pour une période de 3 mois au service technique à compter du 1^{er} juin 2019.

La médecine du travail a fait savoir qu'elle ne viendrait plus assurer les visites médicales à LA PACAUDIERE ;

En effet suite à la décision du conseil d'Administration, pour des raisons de réorganisation des centres médicaux et afin d'optimiser le suivi médical des salariés par les médecins du travail, plusieurs centres médicaux ont été transférés dont celui de La Pacaudière à Renaison courant avril 2019. Les salariés des entreprises du secteur de LA PACAUDIERE seront donc convoqués au centre de Renaison.

Monsieur le Maire informe que le marché pour les travaux de voirie 2019 a été publié sur la plateforme des marchés publics.

Il est fait part des remerciements du foyer socio-éducatif du collège Jean Papon pour la subvention allouée par la Commune au titre des voyages scolaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier qu'il a reçu de la Poste l'alertant sur les morsures de chien de plus en plus fréquentes sur les facteurs.

Le Maire,